



Avantage de toute nature : chauffage, électricité, logement

Un employeur qui fournit gratuitement l'électricité et/ou le chauffage à un travailleur, lui offre, sur le plan fiscal, un avantage imposable.

Ces avantages sont évalués forfaitairement et indexés annuellement par le fisc.

Les montants pour l'année 2021 sont les suivants :

	Electricité	Chauffage
Dirigeant d'entreprise et personnel de direction	1030,00 € par an	2.080,00 € par an
Autres bénéficiaires	470 € par an	930,00 € par an

Ce document a été élaboré par La Boutique de Gestion. La dernière version à jour peut être téléchargée via www.boutiquedegestion.be.
La Boutique de Gestion décline toute responsabilité en cas de modification ou d'utilisation d'un document obsolète.

La Boutique de Gestion ASBL

Bienvenue aux Acteurs de Plus-Value Sociale

rue Henri Lecocq, 47/1, 5000 Namur bureaux, formations, siège social - Tél : 081 26 21 58

rue Josaphat 33, 1210 Bruxelles bureaux, formations - Tél : 02 219 89 84

Numéro d'entreprise : 0433 426 286 - RPM Liège (div.Namur)

Email général : info@boutiquedegestion.be - Site : www.boutiquedegestion.be

Banque : BE04 3100 7615 8931

Agence de placement W.RS.592 / B-AA10.014

Enregistrée en région de Bruxelles-capitale sous le numéro : 00456-405-20130419